



Compte Rendu

Comité Directeur du 24 juillet 2023

Membres élus présents : Jean-François CONTANT, Brigitte BORDET, Michel BRUNE, Angélique RIEU, Marie-Geneviève LASSERRE, Marc CHARPENTIER, Philippe LEGER, Jean-Marc CHAPUIS, , Jacky ROZIER, , Laurent SUGY, Denis SEVE, Jean-Paul GONNAUD, David REMY, Claude MAGRIN, Magali MONNOT, Marine PASCOET, Jean-Paul PELLOUX, Laurence MATHEY, Fabien LEBIAN, Jean-Marc GOETZ, Jean-Marc CHEVROT, Xavier MERLE, Gérard QUATREPOINT, Christian POULALIER, Vanessa NALET, Jean-Marc LACOUR, Arnaud GOGUILLOT

Excusés :

Miguel CUNHA DA SILVA, , David GRAILLOT, Didier FOULONT, Michel GELOT, Christophe BARRAUX, David LIGIER, Michel BAVEREL, Stephane MAGNAT, Frédéric CHAGUE, Nathalie VION.

Assistent : Félix JOLIVET, Jean-Christophe DINCHER

Ouverture de la séance à 18H31

1. Ouverture par le président

Le Président ouvre la séance et remercie les membres présents.

2. Approbation des Comptes Rendus des 4 mars 2023 et 3 juin 2023

Mise à l'approbation des comptes rendus :

Validés à l'unanimité.

3. Situation du CS Beaune

Le Président rappelle aux membres de leur devoir de discrétion et de confidentialité des échanges dans les séances du Comité Directeur.

Une présentation est faite de la chronologie du dossier du CS Beaune puis un avis est demandé à chaque membre du comité directeur.



A l'issue du comité directeur du 24 Juillet 2023, les 31 membres présents en visioconférence ont décidé d'inviter le CS BEAUNOIS en Régional 1 pour la saison 23-24, au regard des éléments fournis par le club, avec les mesures suivantes,

Pas de finale Régionale, Pas de montée directe, Qualification en Championnat de France possible et montée envisageable si participation à la finale du Championnat de France .

Le club de Beaune ne pourra pas faire muter plus de 1 joueur + 18 ans par club sauf si le Président du club quitté donne son accord.

En cas de forfait général de l'équipe Réserve, le club ne sera pas qualifiable en Championnat de France.

Le comité directeur décide de suspendre cette décision à la transmission d'un budget prévisionnel 2023-2024 avant le 15.08.23. La Ligue régionale s'assurera également de l'absence de dette à la FFR (condition sine qua non).

Le Président sollicite de nouveau la discrétion du Comité Directeur sur la décision.

Le Président clôture la séance à 19H59.

Le Président,

Jean-François CONTANT

La Secrétaire Générale,

Angélique RIEU